



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

natalité

Question écrite n° 22094

## Texte de la question

Lors du débat sur la réforme des retraites qui a eu lieu au mois de juin dernier à l'Assemblée nationale, un de nos collègues député a déclaré : « ...la natalité est excellente en ce moment chez nous ! » « ... Je vous renvoie à l'INSEE et aux statistiques européennes. En descendance finale, nous sommes à 2,18 enfants par femme, juste après l'Irlande. » « ...Et les études démontrent que si la demande d'équipement pour la petite enfance était satisfaite, les couples auraient un nombre d'enfants qui permettrait une descendance finale de 2,35 à 2,40 »... « Voilà de quoi financer les retraites à l'horizon 2040 ! ». (Journal officiel de la République Française, débats parlementaires, Assemblée nationale, 1re séance du 23 juin 2003, page 5814). M. Gilbert Gantier demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il peut obtenir confirmation de ces chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

## Texte de la réponse

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) indique dans le bilan démographique 2002 (INSEE Première, n° 882, janvier 2003). « ... En France métropolitaine, les femmes nées en 1952, qui ont eu cinquante ans en 2002, ont eu 2,12 enfants en moyenne. Les femmes nées après 1952 n'ont pas encore terminé leur vie féconde. Celles nées avant 1960 ont déjà toutes eu au moins 2,11 enfants en moyenne. À 35 ans, les femmes nées en 1952 avaient 1,96 enfant, contre 1,85 pour celles nées en 1962. Ces dernières ont ensuite rattrapé une grande partie de leur retard : à 40 ans, elles ont 2,04 enfants en moyenne, contre 2,09 pour la génération 1952. À 35 ans, les femmes nées en 1967 ont 1,75 enfant. Leur descendance finale pourrait avoisiner deux enfants par femme... ». Il faut remonter à la génération 1948 pour retrouver une descendance finale proche de 2,18 enfants. Il n'en reste pas moins que la fécondité des femmes françaises situe la France au second rang des pays de l'Union européenne, après l'Irlande, dont la fécondité n'a baissé que tardivement. L'INSEE ne réalise pas d'enquête sur le nombre d'enfants souhaités. Les résultats de telles enquêtes, comme en mène l'Institut national d'études démographiques, ne peuvent être que conditionnels et ne paraissent pas pouvoir s'inscrire dans des projections démographiques réalistes.

## Données clés

**Auteur** : [M. Gilbert Gantier](#)

**Circonscription** : Paris (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 22094

**Rubrique** : Démographie

**Ministère interrogé** : économie

**Ministère attributaire** : économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 juillet 2003, page 5520

**Réponse publiée le** : 25 août 2003, page 6660